Saint-Pierre-de-Côle infos

Bulletin municipal

Juillet 2016

Le bourg change de visage

Le 10 février 2016, aux quatre routes.

Le 20 avril 2016, aux quatre routes.

Le 26 mai 2016, aux quatre routes.

Le 19 avril 2016, route de Thiviers.

Le 25 juin 2016, aux quatre routes.

À suivre en dernière page...

Infos pratiques

- **Mairie**

Le Bourg 24800 Saint-Pierre-de-Côle
Tél : **05 53 62 31 14** ; Fax : **05 53 62 09 03**
Accueil du public : du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00.
Permanences :
Franck Besse, maire : le mercredi matin et sur rendez-vous
Myriam Joussein, 1ère adjointe : le vendredi de 14h30 à 16h30, sur rendez-vous

Site internet : *saint-pierre-de-cole.fr*
Alimentation, mise à jour : Jacques Minier.

- **Cantine scolaire** : **05 53 62 21 16**
- **École** : **05 53 62 21 17**

Garderie : ouverte de 7h30 à 8h30 et de 17h00 à 18h30
Accueil et surveillance des élèves de 8h30 à 9h00 et de 16h30 à 17h00 (en dehors de la garderie)
Tél : **05 53 62 21 18**

- **Agence postale communale**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h15 à 12h00
Mercredi : de 9h15 à 11h45.

Urgences

Samu : le **15**
Sapeurs-pompiers : le **18**
Gendarmerie : le **17**
Brigade de Thiviers : **05 53 62 28 90**
entre 7h00 et 19h00

Centre antipoison (Bordeaux) :
05 56 96 40 80
Guêpes, frelons, abeilles : contacter Jean-Marc Moreau de Lempzours, au **05 53 55 26 10**.
Hôpital de Périgueux - permanence d'accès aux soins : **05 53 45 25 25**
Médecin de garde : numéro d'appel de nuit (après 20h) et du week-end (du samedi 12h00 au lundi 9h00) :
le **15** à partir d'un fixe
le **112** à partir d'un mobile

Pharmacie de garde (dimanches et jours fériés) : **3237** (0,34 € la minute).

Défibrillateur :
sur la façade de la salle de fêtes. Suivre les instructions figurant sur l'appareil.

État-civil

Mariage

Compte Jérémy, Michel, Georges et **Bobin** Émilie, Danielle, le 13 février 2016

Décès

Michel **Aubineau**, né en 1932, décédé au Chesnay (78) le 12 décembre 2015
Renée, Jeanne **Laurent** née **Chamont**, née en 1931, décédée le 13 janvier 2016 à Périgueux
Odette **Amouroux**, née **Duverneuil,** née en 1929, décédée à Thiviers le 22 janvier 2016
Renée **Peylet** née **Brun**, née en 1930, décédée le 16 mars 2016
Léontine **Quideau** née **Fargeot**, née en 1920, décédée à Bischwiller (67) le 29 mai 2016
Marie-Thérèse **Pouyade**, née **Desmarthon**, née en 1927, décédée à Nontron le 11 juin 2016

Saint-Pierre-de-Côle infos

Directeur de la publication : Franck Besse
Réalisation et mise en page: Jacques Minier
Ont collaboré à ce numéro pour les associations : *Comité des fêtes* : Daniel Desthomas; *Club de l'Amitié* : Jeannine Laroussarie et Georgette Carpazcis; *Anciens Combattants* : Jean-Michel Lahieyte ; *En Val de Côle* : Chantal Gay; *Renaissance du Vieux Bruzac* : Sonia Breux-Pouxviel; *Les Amis de la Côle et de la Dronne* : Philippe Banchieri
Photographies : Daniel Desthomas, Jacques Minier et responsables associations
Impression et édition : Mairie de Saint-Pierre-de-Côle. **Tirage** : 250 exemplaires
Distribution : Robert Lassimouillas

Le mot du maire

Ce premier semestre de l'année 2016 a été très animé pour les habitants et les visiteurs de notre commune : le chantier de l'aménagement de la traverse du bourg a bouleversé l'environnement communal sur son point névralgique que constitue la départementale 78 qui dessert le bourg.
Les travaux se sont enchaînés à un rythme soutenu et je peux dire aujourd'hui, avec satisfaction, qu'ils s'achèveront dans les délais, début juillet, cela malgré les difficultés, les intempéries et les surprises qui n'ont pas manqué de surgir tout au long de ces mois.
Le village présentera alors à tous un nouveau visage plus attrayant et plus pratique, pour les habitants et pour les voyageurs de passage. Tout cela en assurant une meilleure sécurité aux piétons et cyclistes.
Puisque nous arrivons au bout de chantier, je souhaite saluer toutes les équipes qui ont travaillé à la réussite de ce projet : les ouvriers et l'encadrement des entreprises Bonnefond, Darlavoix, SDE 24, Boutineau, les bureaux d'étude.
Je remercie également l'équipe communale, conseillers et employés, ainsi que tous les bénévoles qui ont prêté main forte, pour leur collaboration.
Enfin, je salue la patience et la compréhension des habitants de la commune et, tout particulièrement, celles des commerçants dont l'activité a pu être perturbée par les difficultés de circulation et de stationnement.
Pendant la période, d'autres projets plus modestes mais non moins importants ont vu leur aboutissement, tel que le lotissement de la Côle qui a accueilli quatre nouvelles familles. Vous découvrirez d'autres aménagements à la lecture de ce journal.
Je voudrais conclure ce mot en saluant les départs de Florent Aulier, directeur de l'école, après un séjour de six années sur le secteur, et de Brigitte Horvat, animatrice de la garderie. Merci pour leur travail et bonne continuation à tous les deux.

Franck Besse

Élections régionales

Comptage des enveloppes avant leur ouverture (ci-dessus).
Report du résultats sur les documents officiels (ci-dessous).

Les élections régionales se sont tenues en décembre dernier et leurs résultats sur la commune ont été publiés dans le précédent numéro.
Voici des photos des dépouillements des scrutins ,qui réunissent traditionnellement de nombreux citoyens de la commune, venus assister à ces moments importants de la vie démocratique du pays.
Les opérations se déroulent selon un protocole très précis afin de garantir l'impartialité du vote.
Elles commencent après la clôture du scrutin et sont ouvertes à tous.
Rendez-vous en 2017 !

L'assistance commente les résultats après leur annonce par le maire.

Conseil municipal

Séance du 18 décembre 2015

Étaient présents : Franck Besse, Philippe Banchieri, Patrick Demarthon, Gilbert Deschamps, Chantal Gay. Thierry Hellier du Verneuil, Véronique Jobert, Myriam Joussein, Michel Simonet. **Absents** : Isabelle Commery et Daniel Desthomas.

Plan communal de sauvegarde (PCS)

Philippe Banchieri présente la procédure qui sera à mettre en place pour le 1er juin 2016 ainsi que les risques concernant la commune : inondations, feux de forêt, transports matières dangereuses. C'est le maire qui met en œuvre le PCS lorsque l'un des risques se réalise.

Il s'agit de procéder à l'élaboration du plan et à la désignation des personnes aptes à prendre les mesures de secours. La mise en place du PCS est approuvée et Philippe Banchieri est nommé chef du projet.

Opérations comptables

Elles impliquent de basculer des opérations d'écritures du compte d'études au compte de travaux afin de récupérer la TVA : 38 980 € pour les travaux du bourg et 17 820 € pour le sentier pédagogique. Elles sont adoptées par le conseil.

La prévision budgétaire destinée au remboursement du capital des emprunts n'étant pas suffisante, le conseil approuve la demande du maire d'effectuer un virement de 1 425 €.

Plan de zonage pour l'assainissement

Il s'agit de remplacer une délibération du 23 mars 2005 à laquelle il manquait la référence au visa des commissaires enquêteurs. Le conseil approuve. Le plan de zonage est à la disposition du public à la mairie.

Vente du presbytère et de divers terrains

Il s'agit de la vente à la SCI Juillet d'un bâtiment et ses dépendances (le presbytère) pour un montant de 141 610 € (tous montants HT) et de l'achat par la commune à cette SCI : d'un chemin bordant le camping pour 252 € (0,50 le m²) ; d'une bande de terrain de 15 m jouxtant le cimetière pour 696 € (0,50 le m²) ; de trois parcelles situées derrière la mairie dont une partie, urbanisable, est vendue 83 430 € (6 € le m²) et l'autre non urbanisable est cédée pour 6 807 € (3 € le m²). Une soulte (différence entre le bien vendu et ceux achetés) de 50 424€ sera versée à la commune. Le conseil approuve cette vente et désigne Michel Simonet et Philippe Banchieri pour former avec Franck Besse le bureau d'adjudication. NB : Thierry Hellier du Verneuil, en raison de son lien de parenté avec la partie vendeuse, ne participe pas aux discussions ni au vote.

Gendarmerie de Thiviers

Les travaux de la Gendarmerie de Thiviers seront cofinancés par les communes entrant dans sa compétence au pro rata de leur nombre d'habitants. La commune participera pour 13 464 €.

Voyage scolaire du Collège Léonce Bourliaguet

En l'absence de réponse à la demande de la liste des élèves de la commune concernés, la subvention pour le voyage en Angleterre des classes de 4e et 3e de ce collège est rejetée.

Parmi les questions diverses :

Travaux du bourg

Une seconde équipe de l'entreprise Bonnefond interviendra en plus de celle prévue. Tous les arbres de la route de Brantôme seront coupés. La reprise des travaux est fixée au 11 janvier 2016.

Fibre optique

Un nouveau devis ramènerait la somme à 16 000 € pour trois gaines à poser.

Tarifs de l'électricité pour les bâtiments publics

Un nouveau contrat de 24 mois à 780 € pour 2 mois , soit une réduction de 10 % est proposé par SDE 24. Il sera proposé au prochain conseil.

Tarifs téléphonie

Orange propose un tarif en baisse de 25 € par mois avec un changement de matériel. Après consultation des principaux utilisateurs, il n'a pas été jugé utile d'accepter cette offre, le coût du changement des appareils excédant le gain réalisé.

Peupliers du camping

Leur abattage est prévu le 22 décembre.

Les peupliers du camping abattus ont été remplacés par des frênes.

Conseil municipal (suite)

Séance du 22 janvier 2016

Étaient présents : Franck Besse, Philippe Banchieri, Isabelle Commery, Gilbert Deschamps, Chantal Gay. Thierry Hellier du Verneuil, Véronique Jobert, Myriam Joussein. **Absents** : Michel Simonet, Daniel Desthomas, Patrick Demarthon.

Chemin de la Bélonie

Suite à l'enquête publique concernant le changement d'assiette de ce chemin et après avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil décide de déplacer une section de ce chemin rural en vue de sa vente et de procéder aux transactions pour un prix forfaitaire de 100 €.

Voirie intercommunale

Suite aux précédentes discussions, il a été proposé à la communauté de communes de ramener la voirie intercommunale à 22 km pour un coût d'entretien de 1,60 € le mètre linéaire, soit 32 000 €. Cette proposition n'ayant pas été acceptée elle sera réexaminée lors d'une prochaine séance.

Compétence électricité publique

Le conseil donne son accord pour le transfert de cette compétence au SDE 24 pour un tarif inférieur de 10% au tarif réglementé EDF pour tous les compteurs de la commune.

Vente de la maison Buisson

La commune n'étant intéressée que par une partie de ce bâtiment jouxtant l'église, décide de ne pas préempter pour la vente de l'ensemble.

Droit d'engager des dépenses

Le conseil autorise le comptable public à engager des dépenses prévues au budget 2016 avant le vote de celui-ci. Il s'agit de dépenses d'investissement concernant des immobilisations corporelles (terrains nus) pour 22 740 € et d'opérations pour l'aménagement de la traverse pour 9 250 €, soit un total de 31 991 €.

Installation de la fibre optique

Le maire propose de profiter des travaux de voirie liés au réaménagement du bourg pour faire procéder à la mise en place du réseau de la fibre optique. Il a demandé un devis estimatif à la société Bonnefond qui s'élèverait à 31 155 € TTC. Le financement se répartirait comme suit : Conseil départemental de la Dordogne 5 192 €, amendes de police : 10 000 €, fonds d'équipement des communes : 5 000 €. Le restant, 5 770 € reviendrait à la commune. Le conseil adopte le projet et son financement.

Parmi les questions diverses :

Repas de aînés

Il est fixé au dimanche 28 février 2016.

Chemin de Puybelair

Déplacement du chemin en cours.

Plan communal de sauvegarde

Des volontaires sont recherchés dans chaque hameau pour intervenir en cas d'alerte. Patrick Demarthon sera l'agent de sécurité de la commune dans le cadre de ce plan.

Peupliers du camping

Ils ont été abattus, coupés, vendus et chargés. Des frênes ont été plantés à la place.

Conseil communautaire

Myriam Joussein, 1ère adjointe, fait part des sa démission du poste de conseiller communautaire devenu incompatible avec ses obligations professionnelles, personnelles et familiales.

Vœux du maire

Le maire a présenté ses vœux traditionnels aux habitants de la commune en présence de toute l'équipe communale et d'élus du voisinage, le dimanche 3 janvier 2016, à la salle des fêtes.

L'assistance nombreuse a pu ensuite trinquer à la nouvelle année.

Conseil municipal (suite)

Séance du 26 février 2016

Étaient présents : Franck Besse, Philippe Banchieri, Isabelle Commery, Patrick Demarthon, Gilbert Deschamps, Daniel Desthomas, Chantal Gay. Thierry Hellier du Verneuil, Véronique Jobert, Michel Simonet. **Absente** : Myriam Joussein

Fusion des communautés de communes

Le nouveau schéma de coopération intercommunale SDCIC) prévoit le rapprochement des communautés de communes du Pays Thibérien et de Jumilhac-le-Grand. La communauté de communes du Pays Thibérien (CCPT) devant perdre les communes de Sorges et Ligueux, rattachées au Grand Périgueux, se retrouverait de fait démembrée et, par conséquence, absorbée par celle du Grand-Jumilhac qui conserverait la gouvernance du nouvel ensemble.

Par délibération du 10 décembre 2015, la CCPT a demandé au Préfet, chargé de la mise en œuvre de la Réforme territoriale, de ne pas retenir ce scénario mais de procéder à une fusion des deux entités. Cette position a été confirmée par l'unanimité des conseillers communautaires le 11 février dernier. Le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Côle qui s'était prononcé en faveur de cette fusion en 2015, réaffirme cette position.

Pays Thibérien

La communauté de communes du Pays Thibérien (CCPT) a proposé de modifier les statuts concernant l'aménagement de l'espace qui lui permettrait d'aménager et de gérer une maison de services, ou d'adhérer à un syndicat, à la majorité simple de ses membres. Le conseil est appelé à se prononcer sur cette proposition. Considérant que chaque commune devra cofinancer les projets retenus à la majorité simple, et qu'elle n'aura plus la même représentativité, le conseil rejette la proposition de la CCPT. Il souhaite que chaque commune se prononce au cas par cas, pour tout projet impliquant sa participation financière.

Voirie intercommunale

La CCPT, considérant que le coût actuel de 1 € par mètre linéaire pour l'entretien de la voirie intercommunale est insuffisant compte-tenu du coût réel, prévoit une augmentation de celui-ci à 1,60 €. Cela augmenterait de 6 734 € la charge pour Saint-Pierre-de-Côle, pour un coût global de 31 989 €. Le financement de ce surcoût se fera par le biais de fonds de concours dont la part de chaque commune est calculée en fonction de sa population (pour 30 %) et de la longueur de sa voirie (pour 70 %). Le conseil accepte le principe et le versement de 6 734 € au fond de concours.

Servitude de passage

Pour profiter des travaux sur la chaussée devant le logement communal Vacheyroux, le maire propose de faire poser une canalisation reliant le bâtiment à la chaufferie municipale située derrière la salle des fêtes, pour un éventuel raccordement futur. Cela nécessite une convention à titre gratuit, avec le propriétaire d'une parcelle traversée, pour créer une servitude légale de passage. Le conseil approuve l'opération.

Effectifs communaux

Le contrat Emploi d'Avenir du cantonnier arrivant à son terme, le maire propose de créer un emploi permanent de cantonnier et de nommer Kévin Bray à ce poste comme stagiaire pour une année à compter du 2 mai 2016. Le conseil ayant approuvé, les effectifs communaux seront désormais composés de :

- 1 rédactrice (secrétaire de Mairie)
- 2 adjoints techniques de 2^{e} classe (une cantinière et un cantonnier).

Travaux du bourg

Le conseil approuve les opérations d'enfouissage des lignes électriques réalisées dans le cadre des travaux de la traverse du bourg, par la société SDE 24 pour un montant de 6 993 € TTC.

Éclairage public

La commune ayant adhéré au syndicat d'électrification SDE 24 elle a transféré sa compétence éclairage public à celui-ci dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse du bourg, 2^{e} tranche. Le SDE 24 procèdera à l'installation et au renouvellement des équipements avec pose d'un éclairage par LED. Le coût total est évalué à 34 117 € pour la commune. Le conseil approuve la proposition.

Parmi les questions diverses :

Affaire Sharp

Le conseil décide d'acquitter les 8 120 € dus et de ne pas se pourvoir en cassation.

Camping

Son ouverture est fixée au 4 avril 2016.

Conseil municipal (suite)

Séance du 18 mars 2016

Étaient présents : Franck Besse, Philippe Banchieri, Isabelle Commery, Gilbert Deschamps, Daniel Desthomas, Chantal Gay. Thierry Hellier du Verneuil, Véronique Jobert, Michel Simonet. **Absents** : Patrick Demarthon, Myriam Joussein.

Votes des comptes 2015 - commune

Après présentation par le maire et après que celui-ci a quitté la salle, le doyen du conseil, Daniel Desthomas, appelle au vote sur les comptes administratif et de gestion de la commune qui sont adoptés à l'unanimité.

Votes des comptes 2015 - assainissement

Après présentation par le maire et après que celui-ci a quitté la salle, le doyen du conseil, Daniel Desthomas, appelle au vote sur les comptes administratif et de gestion de l'assainissement qui sont adoptés à l'unanimité.

Subventions aux associations

Le maire présente les différentes demandes de subventions reçues par la mairie. Après délibération, il est décidé d'attribuer les subventions communales aux mêmes associations que l'année précédente avec une uniformatisation des montants et un relèvement de celle accordée au comité des fêtes pour le financement du feu d'artifice. La répartition est la suivante :

- Comité des fêtes 2 545 €
- Amicale des Anciens combattants 185 €
- Club de l'amitié 185 €
- En val de Côle 185 €
- Société de pêche les Amis de la Côle 100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers 100 €
- Renaissance du Vieux Bruzac 100 €
- Comité Cancer 100 €
- Les Petits Chapellois 100 €

Choix d'un avocat

Maître Lemercier de Périgueux représentera les intérêts de la commune dans une affaire d'expulsion de locataire.

Tarifs cantine

Le maire informe le conseil qu'un avenant au contrat de partenariat "e-Quilibre" a fixé le montant prix du repas HT à 1,59 € au lieu de 1,56 € à partir du 1er février. Le conseil décide de porter les repas à compter du 1er avril à 2,50 € pour les enfants (2,40 € en 2015) et 4,80 € pour les adultes (4,70 € en 2015).

Remplacements à l'agence postale communale

La commune de Milhac-de-Nontron propose de mutualiser les personnels des agences postales communales pour le remplacement des gérantes pendant leurs absences. Après lecture de la convention présentée, le conseil propose des annotations concernant les congés maladie inférieurs à 2 semaines et les formations de 2 à 3 jours, de porter la durée de la convention de 14 à 12 mois avec équilibrage entre les 2 communes, la prise en charge par les communes des frais de déplacement. Le vote est reporté à la prochaine réunion.

Vente maison Tournerie

La commune décide de ne pas préempter sur cette vente.

Location du garage communal N°2

Ce garage étant vacant, le conseil accepte de le louer à Patrick Patun pour un loyer de 30 € mensuels.

Parmi les questions diverses :

Cantine scolaire

En raison de l'arrêt maladie de Liliane Papin à compter du 8 mars, celle-ci sera remplacée à la cantine par Mme Jackson Renard jusqu'au 22 mars, ensuite par Fabienne Besse.

Entretien de salle des fêtes

Un avenant précisant le contrôle et l'entretien des matériels électriques de la salle des fêtes a été signé avec l'entreprise Bruno Blanchard. De plus, un contrat d'entretien et de nettoyage de la cuisine va être signé avec la société Baby Clean.

Tri des déchets

Des conteneurs semi-enterrés vont être installés près du cimetière.

Camping

Quatre bornes électriques vont être installées au camping pour un montant de 2 000 €.

Voirie

Gilbert Deschamp fait part de la pose d'un revêtement sur le chemin de la Bélofie jusqu'à Lavy et d'un point à temps (réparation partielle de la chaussée) sur la route du cimetière.

Conseil municipal (suite)

Séance du 8 avril 2016

Étaient présents : Franck Besse, Philippe Banchieri, Isabelle Commery, Patrick Demarthon, Gilbert Deschamps, Daniel Desthomas, Chantal Gay. Thierry Hellier du Verneuil, Véronique Jobert, Myriam Joussein, Michel Simonet.

Affectation du résultat 2015 - commune

Les comptes administratifs 2015, fonctionnement et investissement, présentant des excédents, le conseil décide de les reporter sur le budget de 2016, pour les sommes de 160 811 € en fonctionnement et 381 119 € en investissement.

Affectation du résultat 205 - assainissement

Les comptes administratifs 2015, fonctionnement et investissement, présentant des excédents, le conseil décide de les reporter sur le budget 2016, soit 5 438 € en fonctionnement et 16 776 € en investissement.

Vote des trois taxes

Prenant en compte la situation financière de la commune, les projets en cours et la baisse des dotations de l'État, le conseil vote les taux des trois taxes locales pour 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,93 %
- Taxe foncière bâti : 22,68 %
- Taxe foncière non bâti : 87,90 %

Construction d'une nouvelle gendarmerie à Thiviers

La communauté de communes a décidé fin 2015 la construction d'une nouvelle Gendarmerie à Thiviers. Le coût de cette opération est estimé à 3 430 000 € HT. L'essentiel de ce montant sera financé par une subvention de la Gendarmerie nationale, du Conseil départemental et un emprunt. Un fonds de concours de 393 892 € revient à la communauté de communes et est réparti entre celles-ci au pro rata de leur population. Ainsi Saint-Pierre-de-Côle, 485 habitants, contribuera pour 13 720 € sur trois ans (4 573 € par an). Le conseil approuve ce financement.

Aménagement de la garderie

La nouvelle répartition scolaire pour la rentrée 2016-2017 rend nécessaire le réaménagement et l'extension des locaux de la garderie scolaire. Les travaux seront réalisés par l'intermédiaire de la communauté de commune. Le coût est estimé à 15 270 € TTC financé par :

- La caisse l'Allocations Familiales 5 240 €
- Commune de Lempzours 3 000 €
- Commune de Saint-Pierre 7 480 €

La décision est reportée à un prochain conseil dans l'attente de précisions concernant la récupération de la TVA.

Budget primitif 2016

Le conseil approuve le projet de budget primitif 2016 comme suit :

Recettes de fonctionnement	520 877 €
Dépenses de fonctionnement	520 877 €
Recettes d'investissement	885 486 €
Dépenses d'investissement	885 486 €

Lotissement de la Côle

Le 26 avril 2016, les locataires des quatre logements du lotissement de la Côle ont pris possession de leurs nouveaux domiciles livrés par Dordogne Habitat.

Conseil municipal (suite)

Séance du 20 mai 2016

Étaient présents : Franck Besse, Philippe Banchieri, Isabelle Commery, Patrick Demarthon, Gilbert Deschamps, Chantal Gay. Thierry Hellier du Verneuil, Véronique Jobert, Myriam Joussein, Michel Simonet. **Absent** : Daniel Desthomas

Travaux du bourg

Signaux lumineux tricolores : le conseil valide un avenant concernant l'augmentation de la prestation de la société Bonnefond, sous-traitée à la société Darlavoix, ayant pour objet l'installation de feux tricolores, de radars pédagogiques et de répétiteurs pour un montant de 34 718 € HT.

Travaux de maçonnerie : Le conseil approuve le contrat de sous-traitance à passer avec l'entreprise Boutineau pour un montant de 8 834 € HT.

Pose et déplacement de tampons : le devis pour la pose d'un tampon et le déplacement d'un autre sur la RD 68 se monte à 4 000 €.

Mur de soutènement : le devis de la société Bonnefond pour la construction d'un mur de soutènement du chemin rural au niveau du pont est validé pour 3 072 €.

Une cassure et un flache (déformation de la chaussée) sont à réparer sur la station de relevage de l'assainissement route de Brantôme pour une somme de 2 800 €.

Demande de subvention : le maire fait part du changement concernant la politique de subvention du département pour la seconde tranche des travaux, l'aide ne représentera plus que 25 % du montant total au lieu de 40 % auparavant. Le conseil soutient la demande de subvention à ces conditions.

Congrès des Maires de France

Le conseil accepte la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement du maire et de la 2de adjointe qui participeront à ce congrès.

Ecole de Saint-Front-d'Alemps

Projet piscine : sept enfants de Saint-Pierre-de-Côle scolarisés à Saint-Front d'Alemps participeront à ce projet pour un montant de 73,50 € par enfant. Le conseil valide une subvention de 514,50 €.

Budget assainissement

Le conseil adopte les durées d'amortissement des installations d'assainissements établies selon un barème indicatif :

- Biens d'une valeur supérieure ou égale à 2 000 € et dont la durée de vie avoisine 15 ans : 15 ans
- Biens d'une valeur supérieure ou égale à 2 000 € et dont la durée de vie est inférieure à 15 ans : 10 ans
- Biens d'une valeur inférieure à 2 000 € : 5 ans
- Biens d'une valeur inférieure à 1 000 € : 1 an.

Recensement 2017

Isabelle Commery, 2de adjointe, est nommée coordonnatrice pour le recensement de la population de la commune qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Parmi les questions diverses :

Achats divers

Un devis a été demandé à l'entreprise Truffy pour l'achat d'une citerne, d'un cric, d'une remorque, d'une tronçonneuse et d'une rampe pour la tondeuse. Le montant est de 2 028 €.

Le conseil donne son accord pour l'achat d'un C15 Citroën pour 1 000 €.

La société Valade a proposé un devis de 2 051 € pour la pose de fenêtres coulissantes en alu pour la salle des fêtes et en PVC pour l'agence postale communale.

Rénovations

La pose d'un linoleum dans une salle de classe et des travaux de peinture à la salle des fêtes sont prévus avant la rentrée des classes.

Local de chasse

La société des chasseurs demande à disposer d'un local dans le hangar communal, route de Sorges. Le conseil, par 10 voix et une abstention, refuse d'accéder à cette demande en raison de l'inadéquation du local aux activités proposées, et des risques de nuisances sonores pour le voisinage.

Lotissement de la Côle

Les logements HLM gérés par Dordogne Habitat seront inaugurés le 6 juillet à 18h00 en présence de M. Testut, président de l'Office HLM et de Mme Genneret, directrice générale. Il sont désormais tous habités.

Site internet de la commune

Retrouvez toutes les éditions de votre journal au format pdf sur le site internet officiel de la commune :

saint-pierre-de-cole.fr

Vous y trouverez également l'agenda des événements à venir et plein de renseignements sur la commune.

Conseil municipal (suite)

Séance du 17 juin 2016

Étaient présents : Franck Besse, Philippe Banchieri, Isabelle Commery, Patrick Demarthon, Gilbert Deschamps, Daniel Desthomas, Chantal Gay. Thierry Hellier du Verneuil, Véronique Jobert, Michel Simonet. **Absente** : Myriam Joussein

Remplacements du secrétariat de mairie

Le conseil approuve la signature d'une convention avec les communes de Lempzours, Saint-Front-d'Alemps et Eyvirat afin de mutualiser les secrétaires de mairies pour assurer les remplacements pendant la période estivale. Un planning a été élaboré pour assurer la continuité du service sur la période.

Écoles

En raison du départ de la commune de Saint-Front-d'Alemps du Syndicat à vocation scolaire (SVS) à compter du 1er septembre 2016, de nouveaux statuts sont établis. Des interrogations se font jour : le siège social sera-t-il transféré de La-Chapelle-Faucher à Saint-Pierre-de-Côle ? Quelle sera la Trésorerie compétente (Brantôme ou Thiviers) ? Qu'advient-il de l'indemnité de la présidente ? Le SVS relèvera-t-il des compétences de la nouvelle communauté de communes ? Qu'en sera-t-il des frais de cantines et du circuit de ramassage de Saint-Pierre-de-Côle ? Dans l'attente de réponses à ces questions, le conseil reporte sa décision au prochain conseil.

Vente d'un terrain

Le conseil décide de ne pas préempter sur la vente d'un terrain non constructible de 7 000 m² situé au lieu-dit l'Arase qui appartenait précédemment à Madame Lapouge.

Parmi les questions diverses :

Devis

Un devis concernant les fenêtres de la salle des fête et de l'agence postale communale a été signé avec l'entreprise Marty pour 2 219 € TTC.

Transport scolaire

Un petit mémento sécurité a été mis en place par Estelle ?? , accompagnatrice de bus scolaire. Il sera distribué à la rentrée avec l'accord du SVS et des autres communes.

Fourniture de gaz

Une étude Primagaz/Finagaz est présenté et un nouveau devis Finagaz est attendu.

Fibre optique

La commune reçoit une subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) de 5 192 € du conseil départemental pour la mise en place de la fibre optique à l'occasion des travaux de la traverse du bourg. Elle représente 20 % du coût de l'opération.

Agence postale communale

Certains engagements contenus dans la convention signée avec La Poste ne semblent pas être respectés. Un rendez-vous sera demandé avec le responsable, dans le cadre d'un rendez-vous semestriel prévu dans le contrat pour soulever ces différents points.

Chemins ruraux

Des enquêtes publiques sont à décider en juillet pour les déplacements d'une partie de chemin rural à Châtellerie et Puy-Belair.

Communauté de communes

Il convient de prendre rendez-vous avec M. Bernard Vauriac, président de la communauté de communes de Jumilhac-le-Grand qui viendra présenter un exposé.

Sécurité

Patrick Demarthon signale qu'une alarme de type 4 a été installée dans la cantine et que trois blocs "Issue de secours" sont à changer pour un montant de 100 €.

Inscriptions aux transports scolaires, rentrée 2016

Les inscriptions des élèves empruntant ces transports doivent se faire **avant le 31 juillet**.

Ligne de Saint-Pierre-de-Côle—Périgueux : les élèves du cycle secondaire (collèges et lycées) doivent s'inscrire à la mairie de Saint-Pierre aux heures d'ouverture.

Tarifs : élèves scolarisés dans l'établissement de référence : 138 €, internes, 110 € ; élèves non scolarisés dans l'établissement de référence : 214 €, apprentis : 214 €.

Syndicat mixte de Nontron : les inscriptions se font en Mairie de Nontron, le mercredi de 9h à 14h, le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 12h30 à 16h30. Pour tout renseignement : Chrisline Malfione, tél 05 53 60 84 04 ou 06 60 43 20 16. mail : *transports-scolaires@nontron.fr*

Plan communal de sauvegarde

Le conseil municipal a décidé la mise en place au 1er juin 2016 du plan communal de sauvegarde (PCS). C'est Philippe Banchieri, conseiller municipal, qui met en œuvre ce projet.

Le plan prévoit les mesures à prendre en cas de survenue sur la commune d'un événement grave tel qu'un incendie de forêt, une catastrophe naturelle (inondation, tempête), un accident de transport (véhicule transportant des matières dangereuses), un aléa climatique (canicule ou grand froid), etc.

Il comprend :

- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales.
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population
- le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

Il précise :

- l'organisation du poste de commandement communal et des autres PC
- les actions devant être réalisées par les services techniques et administratifs communaux
- la désignation de la personne chargée des questions de sécurité civile
- l'inventaire des moyens propres de la commune ou des personnes privées
- les mesures spécifiques devant être prises pour faire face aux conséquences prévisibles
- les modalités permettant de tester le PCS
- le recensement des dispositions déjà prises en matière de sécurité civile
- les modalités de prise en compte des bénévoles
- les dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.

Appel à volontaires

Le PCS prévoit également la constitution d'une réserve communale de sécurité civile constituée de citoyens volontaires et bénévoles, placés sous l'autorité du maire, chargés de donner l'alerte et/ou d'intervenir en renfort des moyens officiels (pompiers, gendarmerie, Samu…) en cas de survenue d'une situation critique. Philippe Banchieri souhaite recenser dans chaque secteur de la commune des volontaires qui signeront un acte d'engagement recensant leurs compétences particulières et le matériel dont ils (elles) disposent. Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la mairie.

Tous les documents relatifs à ce projet sont consultable en mairie ou sur le site de la commune (*saint-pierre-de-cole.fr* ; onglet "Services", page "Réserve communale").

La Côle sort de son lit

Cet hiver la Côle a connu un épisode de crue d'une intensité inhabituelle. En effet, si la rivière sort régulièrement de son lit à la suite de pluies abondantes, la crue survenue les 8 et 9 février derniers a eu une ampleur qu'on n'avait pas vue depuis 1999, de mémoire de riverains. Elle a atteint à son maximum une hauteur de 3 mètres au niveau du pont de Saint-Jean-de-Côle (source Vigicrues) recouvrant les parties basses de ses rives comme le camping et le parking de Saint-Pierre. C'est pourquoi, le risque inondation fait partie de ceux auxquels la commune est exposée dans le cadre du plan de sauvegarde (voir ci-dessus).

Le 2 février, la Côle a envahi le camping et le parking...

...inondant les prairies bordant ses rives, ici en amont du pont.

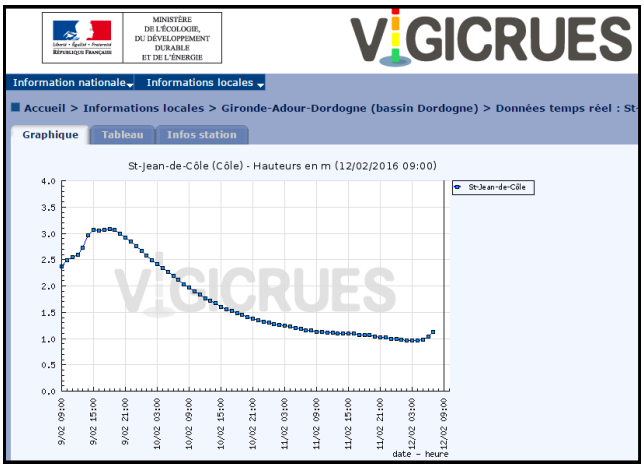

Le site Vigicrues permet de suivre la hauteur d'eau au pont de Saint-Jean-de-Côle, heure par heure.

Temps d'accueil périscolaires

Les temps d'accueil périscolaire (TAP) se déroulent les lundis et jeudis de 15h00 à 16h30 et proposent aux enfants de l'école différentes activités encadrées par des animateurs de la communauté de commune ou des bénévoles. Par exemple, cette année, Philippe Banchieri a proposé une initiation aux échecs (*notre photo*) et au rugby tandis que Brigitte Horvat, animatrice de la garderie, proposait des ateliers créatifs.

Atelier écriture

Tout au long de l'année scolaire, les élèves de la classe de Saint-Pierre-de-Côle, encadrés par Florent Aulier, ont travaillé à l'écriture d'un roman policier intitulé *Où est passé Symba ?* Il ont été guidés pour ce travail par Jérôme Bucy, auteur de polars qui est intervenu cinq fois en classe et corrigeait les écrits des élèves par mail. L'opération s'est réalisée en deux temps : d'abord, tous les élèves ont participé au choix du sujet, des personnages et des intrigues avec des échanges avec l'écrivain ; ensuite, la rédaction s'effectuait en groupes de travail et l'enseignant sélectionnait les meilleures formulations.

Les élèves accompagnés de Corinne Degrèze, Florent Aulier et Jérôme Bucy.

Le roman de 20 pages a été illustré par les élèves de CP/CE1 d'Agonac. Il paraîtra en 150 exemplaires le 22 juin et sera mis en vente à l'espace culturel du Leclerc de Trélissac et au salon du livre de Lempzours. C'est Thérèse Chassain, maire de Lempzours qui a mis en relation la classe avec Jérôme Bucy.

Journal de l'école

Le second numéro du journal a été réalisé par les écoliers de Saint-Pierre, dans le cadre du projet sur l'écriture, sous la direction de Florent Aulier, enseignant et de Corinne Degrèze, assistante à la vie scolaire .
Il est en vente à la mairie pour 2 € qui seront reversés à la coopérative scolaire.

Regroupement pédagogique

La fermeture de la classe de Saint-Front-d'Alemps entraîne le retour d'une deuxième classe à Saint-Pierre-de-Côle. L'école communale accueillera donc 44 élèves répartis en deux classes :

- CP-CE1-CE2 avec Laetitia Faye, auparavant à Saint-Front-d'Alemps.
- CE2-CM1-CM2 avec Anne Lagarde auparavant à La-Chapelle-Faucher. Celle-ci prend la direction de l'école à la place de Florent Aulier en partance pour Château-l'Évêque.

Les élèves de CE2 ont été répartis sur deux classes en raison de leur trop grand nombre. Les élèves de ce niveau inscrits après la rentrée intégreront la classe de Anne Lagarde.

Émilie Robissout accueillera les maternelles à La-Chapelle-Faucher.

De gauche à droite :
Anne Lagarde, Florent Aulier et Laetitia Faye.

Fête des écoles

La fête des écoles du regroupement pédagogique s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Pierre-de-Côle le vendredi 24 juin dernier en présence d'une nombreuse assistance. Les élèves des différentes classes ont présenté des spectacles préparés avec leurs enseignants et sur le temps TAP. La soirée s'est terminée par un repas en plein air préparé par les Petits Chapellois servi aux 150 convives.

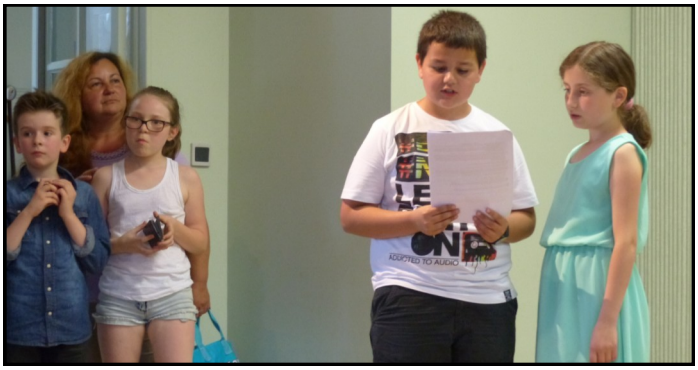

Florent et Brigitte s'en vont

À l'issue du spectacle donné par les élèves, la fête a pris un tour inattendu (nos photos) avec la célébration du départ de Florent Aulier, directeur de l'école communale et de Brigitte Horvat, animatrice de la garderie. Florent a séjourné six années sur le regroupement pédagogique, dont trois à la direction de l'école de Saint-Pierre. Il rejoindra à la rentrée l'école de Château-l'Évêque qu'il dirigera.

Corinne Degrèze, assistante de vie scolaire, annonce à Florent Aulier une surprise (en haut à gauche), sous la forme d'une chanson préparée par la classe (en haut à droite), qu'il découvre en spectateur (en bas à droite), avant d'essayer un des cadeaux offerts pour son départ en présence de Brigitte Horvat et du maire.

Le Club de l'Amitié

Loto

Le dimanche 6 mars 2016, s'est déroulé le Loto organisé par le Club de l'Amitié à la salle des fêtes.
Le succès inattendu de la manifestation a obligé les organisateurs à ajouter des tables supplémentaires et c'est la taille de la salle qui a limité le nombre des participants.
C'est Christine Banchieri, présidente du Club qui annonçait les numéros dans un silence tendu.
En effet, de nombreux lots de valeurs étaient en jeu comme un écran plat, un lave-linge, etc.
Tout au long de l'après-midi, la buvette proposait des rafraichissements et des pâtisseries préparées par les membres du Club de l'Amitié.

Christine Banchieri assistée de Jean Guinot et de Georgette Carpazcis, énonce les numéros avec une partie des lots offerts étalés sur la scène.

Les organisateurs ont dû ajouter des tables pour répondre à l'affluence nombreuse.

Les joueurs sont très concentrés à l'énoncé des numéros sortis du boulier.

Au programme de 2016

Le Club de l'amitié propose les activités ouvertes à tous :

- **Dimanche 4 septembre :** voyage pique-nique avec visite de la biscotterie « la Chanteracoise » à Saint-Germain-de-Salembre, près de Neuvic suivie d'une promenade en gabarre sur l'Isle.
- **Dimanche 23 octobre** : repas annuel avec les « petites animations ».
- **À l'automne** : reprise des conférences « Connaissance du Monde » à Thiviers.
- **Samedi 17 décembre** : promenade avec le Père Noël suivie d'une dégustation de vin et de chocolat chaud.

Et toujours :

Jeux de société : Tous les jeudis après-midi le Club de l'Amitié ouvre ses portes aux férus de jeux de société. Les amateurs se retrouvent ainsi pour taper la belote ou jouer avec les mots… la séance se termine par un goûter. Ces rendez-vous sont ouverts, gratuitement, tous les jeudis de 14h30 à 17h30 (horaires d'été).

Promenades pédestres : le club organise des promenades ouvertes à tous, les troisièmes samedis du mois, rendez-vous à 14h place de la mairie.

La vie des associations

Comité des Fêtes

Feu de la Saint-Jean

Le 18 juin, les intempéries ont obligé le Comité des fêtes à déplacer les festivités dans la salle des fêtes...

...et le bûcher a été enflammé à proximité et non au camping comme prévu.

Cela n'a pas gâché la fête, ni le repas préparé et servi par les membres du comité.
Après la combustion du feu traditionnel, la soirée s'est terminée en musique et danses.

Au programme de l'été 2016

- Samedi 2 juillet : **Marché de nuit,** vente et dégustation de produits locaux.
- **Fête patronale** :
  - Samedi 6 août : fête foraine et bal gratuit, repas le soir.
  - Dimanche 7 août : concours de pêche le matin, fête foraine ; le soir : feu d'artifice sur la Côle et bal gratuit.
  - Lundi 8 août : fête foraine, jeux et goûter gratuits pour les enfants l'après-midi.
- **Vide grenier** : lundi 15 août, emplacements gratuits, plateau repas le midi.

La vie des associations

Les Amis de la Côle et de la Dronne

Concours de pêche

Le concours de pêche traditionnel organisé par la société de pêche dans le cadre de la Fête Patronale de Saint-Pierre-de-Côle se tiendra le dimanche 7 août au matin.
Il sera précédé d'un lâcher de truites la veille.
Une buvette et des grillades seront proposés aux pêcheurs et à leurs supporters.

Vente des cartes de pêche 2016

Elles sont en vente à l'Auberge de la Marmite
Carte annuelle interfédérale majeur : 95€
Carte annuelle fédérale majeur : 73 €
Carte découverte femme : 32 €
Carte mineur : moins de 12 ans 6 €, de 13 à 18 ans 20 €
Carte hebdomadaire : 32 €; journalière : 15 €

Pour tous renseignements, consulter le site de la fédération départementale : http://www.federationpechedordogne.fr/

Loisirs

Cueillette des champignons : ce qu'il faut savoir

La cueillette des champignons est un loisir doublement apprécié : au plaisir de la découverte s'ajoute celui de la dégustation.
Sur la commune de Saint-Pierre la saison propice s'étale dès la fin du printemps jusqu'aux gelées, si la météo est favorable…cèpes, girolles, oronges, pieds de mouton, trompettes des morts, agarics et coulemelles peuvent abonder. De plus, la surface boisée est très étendue sur tout le territoire de la commune et les prairies sont nombreuses.

Ces cèpes sont appétissants, mais à qui appartiennent-ils ?

Dans l'esprit de beaucoup de cueilleurs, les champignons appartiennent à ceux qui les trouvent. Or, rien n'est plus faux : selon la loi, ils appartiennent aux propriétaires des terrains où ils se trouvent. Et ce même en l'absence de clôture ou de panneau indiquant une propriété privée ou une interdiction de ramasser des champignons.
En effet, le code civil précise dans son article 547 : "*les fruits naturels (…) appartiennent au propriétaire par droit d'accession*".
Alors que faire ? Il découle de la loi que pour cueillir des champignons sur un terrain privé, il faut : demander l'autorisation du propriétaire, respecter les lieux, les animaux et les panneaux d'interdiction, ramasser avec parcimonie, consulter les arrêtés préfectoraux et communaux.
Faute de respecter ces conditions la cueillette des champignon sans autorisation est assimilée par la jurisprudence à du vol, selon l'article 311-1 du code pénal qui précise : "*le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui*".
De plus, le code forestier du 1er juillet 2012, indique qu'il n'existe plus de seuil sous lequel la récolte serait "tolérée" et la nature des peines encourues a été remaniée. Par exemple, une récolte non autorisée inférieure à 10 litres est passible d'une amende de 750 €.
Une récole de truffes supérieure à 10 litres peut être sanctionnée jusqu'à 45 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement. Cette peine peut être portée à 75 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement en cas de circonstances aggravantes : cueillette à plusieurs, violence, dégradations…
Par contre, la cueillette est libre sur les biens communaux (terrains, bois, chemins), même par des personnes n'habitant pas la commune.
Bonne cueillette !

La vie des associations

En val de Côle

Exposition de photos de classe anciennes

L'association En val de Côle, présidée par Chantal Gay, organisera une exposition à la salle des fêtes dans le cadre des prochaines Journées du Patrimoine. Seront exposées des photos anciennes des classes qui se sont succédées à l'école communale de Saint-Pierre-de-Côle au fil des années.

Pour ce faire, tous les habitants de la commune sont sollicités pour prêter les photos en leur possession et pour aider à identifier les enfants et les enseignants y figurant. Elles peuvent être déposées à la mairie où elles seront numérisées et restituées à leurs propriétaires.

Qui sont ces enfants ?

Dans l'attente, voici quelques photos apportées par Christine Mazeaudou. À vous de jouer : pouvez-vous identifier des élèves et dater ces photos ? Vos réponses sont à apporter à la mairie. Merci d'avance.

Le gala d'accordéon du 3 juin s'est déroulé dans une excellente ambiance malgré une plus faible affluence.

Journée de l'Arbre le 6 novembre

Outre le Gala d'accordéon (*photo ci-contre*) l'association propose sa Journée de l'arbre, le dimanche 6 novembre. L'arbre fossile sera le thème de cette année, il sera illustré par une exposition et un diaporama à la salle des fêtes, ainsi que par une conférence de Jean-Claude Pargney, spécialiste du sujet, à 15h. Les exposants (pépiniéristes, artistes, décorateurs,…) déballeront sur la place de la mairie de 9h à 18h, les emplacements étant gratuits.

Un plateau repas sera servi à midi; pour réserver, contacter Josette Deschamps ou Chantal Gay.

La vie des associations

Amicale des anciens combattants

Qui sont les cinq de la plaque du monument aux morts ? -fin-

Dans le « *Saint-Pierre infos* » de juillet 2015, nous terminions l'article paru sous ce même titre par un appel à la mémoire des habitants afin de recueillir des renseignements sur G. Dudrat qui figure parmi les cinq noms de la plaque du monument aux morts pour 39-45 et pour lequel nous n'avions pas de renseignement. Cet appel a été entendu, Paulette Mortessagne nous a orienté vers Yvette Ferrand qui nous a mis en relation avec la sœur de l'intéressé, merci à elles.

Gilbert Dudrat est né le 11 août 1922 à Agonac, il faisait donc partie des classes requises pour le S.T.O pour lequel il est parti en Allemagne et où il est mort le 4 mars 1944 des suites d'un accident du travail dans l'usine d'armement où il était affecté. Son corps a été ramené après guerre et sa sœur garde le souvenir de plusieurs cercueils exposés pour leur rendre hommage devant le palais de justice de Périgueux.

L'activité de l'association.

La commémoration du 8 mai a été suivie du repas des anciens combattants avec cette année 48 convives.

Le porte drapeau de Saint-Pierre-de-Côle, Jean-Claude Collard (*photo ci-contre*), souvent accompagné d'un groupe d'habitants membres ou pas de l'A.A.C. était présent le 26 mars à Vaunac, le 27 mars à Villars Saint-Pancrace, le 29 mars à Saint-Romain, le 28 avril aux Merles et le 22 mai à Bost-Laporte (avec Jean Guinot), le 28 mai à La Coquille (avec Robert Lassimouillas), le 3 juin à La-Chapelle-Faucher et le 5 juin à Lempzours.

Denise Dumoulin et les bleuets.

Pas une commémoration à Saint-Pierre sans que Denise Dumoulin, toujours fidèle au poste, ne vienne proposer cette petite fleur, qu'en échange d'une pièce, chacun arborera pendant la cérémonie.

Il s'agit d'une œuvre créée dès 1916 puis développée au lendemain de la première guerre pour venir en aide aux quelques **20 millions de blessés et d'invalides** dont certains ne pouvaient plus travailler. Aujourd'hui pris en charge par l'office national des anciens combattants, le Bleuet de France perdure et l'Œuvre agit sur de nouveaux fronts en favorisant la transmission de la mémoire comme véritable vecteur de solidarité entre les générations. Quant à Denise, fille du nord installée à Saint-Pierre depuis 1983 après sa carrière d'ouvrière à Lille-Fives, chargée de cette tâche par André Combeau et reconduite par Lucien Gardillou, elle s'en acquitte avec constance, efficacité et une certaine fierté. 60% de la vente revient à l'Office National des Anciens Combattants (ONAC), 40% entre dans les comptes de l'A.A.C. et figure dans le bilan comptable présenté à chaque assemblée. Continuons à lui réserver le meilleur accueil.

Simone Teillout et Denise Dumoulin le 8 mai dernier.

Saint-Pierre-de-Côle 1914 1918

Une exposition sera présentée pendant quatre jours à la salle des fêtes du jeudi 10 au dimanche 13 novembre 2016. On pourra y voir des panneaux présentant sous différents aspects le conflit qui seront mis à disposition par l'ONAC, nous devons aussi pouvoir compter sur l'aide du musée militaire de Périgueux.

L'immédiat après-guerre du point de vue des proches des disparus, les inaugurations de monuments aux morts à Saint-Pierre, à Thiviers, les premières commémorations, etc... seront évoqués à partir d'archives.

Enfin différents documents : photos, papiers militaires, lettres etc... collectés dans les familles de la commune seront également présentés.

À la recherche de documents

Alors que ce doit être un élément important de cette exposition, il nous en manque encore beaucoup, nous manquons aussi de photos de commémorations du 11 novembre, etc. Merci d'avance à tous ceux qui gardent chez eux des photos ou d'autres souvenirs d'un combattant et qui peuvent encore aider.

Contacts : Marie-France Simonet au 06 21 79 00 80 ou Jean-Michel Lahieyte au 06 77 30 79 18.

Ça s'est passé en 2016 à Saint-Pierre-de-Côle

En mars le syndicat intercommunal de traitement des déchets a installé trois nouvelles bennes semi-enterrées sur la route de Lempzours, à proximité du cimetière et du tout nouveau lotissement de la Côle.

Toujours en mars, Kévin Bray, cantonnier de la commune, avec l'aide de Gilbert Pompognat d'un employé de la société Darlavoix, a creusé les tranchées destinées au passage des gaines électriques qui alimenteront les quatre bornes prochainement installées à l'entrée du camping municipal.

Courant mai, Kévin , assisté de Patrick Demarthon, de Francis Parthonnaud et de Gilles Favereau a procédé à la mise en place de bancs sur le parcours du sentier d'interprétation pédagogique...

... ne reculant devant aucun sacrifice, les trois assistants n'ont pas hésité à tester la solidité de leurs installations, pour garantir la sécurité des futurs usagers...

Travaux de la traverse du bourg (*suite la 1ère page*)

Le 10 février 2016, aux quatre routes.

Le 2 mars 2016, route de Brantôme.

Le 3 mars 2016 aux quatre routes.

Le 19 avril 2016,
route de Thiviers.

Le 7avril 2016, route de Thiviers.

Le 20 avril 2016 aux quatre routes.

Le 22 avril 2016,
route de Thiviers